

SEANCE DU 23 MARS 2015

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>							
Fabienne FONTENEAU	X			Nouredine BOUACHERA			
Jérôme COSNARD	X			Christophe DARDENNE			
Jean-Philippe LEGAL	X			Val DUCLOS	X		
Hélène ESTRADE		X	Anne BERTHOMÉ	Michel GALAND			
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Jacques MESPLEDE	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOMÉ	X			Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENA YRE	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LEGAL
Sébastien LABORDE		X	Jean-Louis ARCARAZ	Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NIVET	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Annie POUZARGUE	X		
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET		X	Sabine AGGOUN
<b>Conseillers</b>							
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Fabienne KRIER	X			James SEYNAT	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			Loïc MAGNAN	X		
David RESENDE	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Sophie BLANCHETON	X			David REDON	X		
Sylvie BOISSEL	X			Joël BAYLE	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Véronique DICORRADO				Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Michel FOULHOUX	X			Georges DELABROY	X		
Philippe HEFTRE	X			Kléber AUDINET	X		
Michelle LACOSTE	X			Chantal DUGOURD		X	Jérôme COSNARD
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Bruno LAVIDALIE	X			Philippe FAURT	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Mireille CONTE-JAUBERT		X	Joël BAYLE
Michel VACHER	X			Richard CROS			
Michel MILLAIRE	X			Gérard MOULNIER	X		
Isabelle FEYRY				Marcel BERHOME	X		
Bernard NADEAU	X			Chantal GANTCH	X		
Jean-Louis ARCARAZ	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Catherine BERNADEAU		X	Isabelle HARDY	Sous-total	46	11	
				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			57

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

\*conseillers suppléants

Monsieur Philippe DURAND-TEYSSIER prend part à la séance à partir de la délibération n° 2015.03.033  
Monsieur Kléber AUDINET prend part à la séance à partir de la délibération n° 2015.03.034  
Monsieur Jean-Louis D'ANGLADE prend part à la séance à partir de la délibération n° 2015.03.034  
Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, ayant pouvoir de Monsieur Sébastien LABORDE, prend part à la séance à partir de la délibération n° 2015.03.036

Envoyé en préfecture le 30/03/2015

Préparé le 30/03/2015

Annexé le

le

**SLOW**

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU LUNDI 23 MARS 2015**

---

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 57**

Monsieur le Président informe du retrait de la délibération relative à la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) au titre de l'année 2015.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : Monsieur le Président

**15.03.030 - COMMUNICATION DES DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2015 ET DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2015**

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des délibérations et des actes juridiques.

**15.03.031 – CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET LA CALI – ANNEE 2015**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le projet de convention avec la Ville de Libourne
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention entre la Ville de Libourne et notre établissement public.

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL**

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

**15.03.032 – DEPLOIEMENT DES ESPACES DE COWORKING SUR LE TERRITOIRE : OUVERTURE DU SITE DE LIBOURNE**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer à l'association Arrêt Minute une subvention annuelle d'un montant de 13 000 € pendant les deux premières années puis de 12 000 € la troisième année;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre l'association Arrêt Minute et La Cali ainsi que l'ensemble des actes afférents à cette décision.

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président

**15.03.033 – ENGAGEMENT DE LA CALI DANS L'APPEL A PROJETS REGIONAL  
« STRUCTURATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES AQUITAINS »**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'engagement de La Cali dans ce partenariat, dans le cadre de la réponse à l'Appel à Projets « Structuration Touristique des Territoires Aquitains » ;
- de valider les 4 axes prioritaires qui constituent le fondement du projet touristique partagé à l'échelle du Libournais ;
- d'acter le dispositif de pilotage et de coordination porté par l'Union des Offices de Tourisme en Libournais afin de mener à bien ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à signer les dossiers de demande de financement et les documents qui en découleront.

**FINANCES ET FISCALITE**

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente

**15.03.034 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2015**

Le Conseil communautaire a pris acte du débat.

**15.03.035 – DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS AUX COMMUNES  
SUITE A L'ADOPTION DU RAPPORT N° 5 DE LA CLECT REUNIE LE 17 DECEMBRE 2014**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de déterminer, sur la base du rapport n°5 et donc de la détermination des coûts par les Conseils municipaux, les attributions de compensations jointes à la délibération.

**15.03.036 – RENOUELEMENT D'UN MEMBRE DE LA CLECT**

Le Conseil communautaire prend acte du remplacement de Monsieur FAIJAN, représentant la commune de Saint Antoine sur l'Isle par Monsieur Cédric BORDET.

**MARCHES-PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES,**

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY, Vice-président

**15.03.037 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS  
DE SERVICES D'ACHEMINEMENT DES COMMUNICATIONS ET D'ACCES INTERNET**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour les services d'acheminement des communications et d'accès internet,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre et un suppléant, pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement. Ces membres sont les suivants :
  - Monsieur Gérard HENRY
  - Madame Monique JULIEN.

**15.03.038 : ADHESION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE**

Envoyé en préfecture le 30/03/2015  
Reçu en préfecture le 30/03/2015  
Affiché le 

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

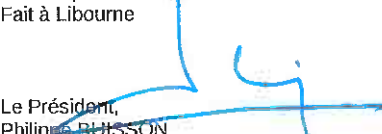
- d'approuver l'adhésion de l'Office de Tourisme Intercommunal au groupement de commandes pour la fourniture de services de téléphonie mobile,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**PAS DE QUESTIONS DIVERSES**


La séance a été levée à 19h00.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 30/03/2015 et de la publication, le Fait à Libourne



Le Président,  
Philippe BUISSON

  
Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
le Communauté d'Agglomération du Libournais

NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.